

**RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT D'UNE LISTE DE CANDIDATS (\*)  
AUX ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL  
AU COMITÉ TECHNIQUE DE  
LA COMMUNE (ÉTABLISSEMENT PUBLIC) DE**

.....

**SCRUTIN DU 6 DÉCEMBRE 2018**

En application de l'article 12 du décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux Comités Techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, le Maire (*le Président*) de la commune (*établissement public*) de ..... (*représenté le cas échéant par* .....) déclare avoir reçu ce jour à ..... heures ..... minutes, une liste de ..... candidats composée de ..... femmes et .....hommes.

présentée par : .....

dont le siège est situé à : .....

.....

.....

**Représentée dans toutes les opérations électorales par :**

**M** .....

Qualité et employeur .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Portable : .....

Courriel : .....

**délégué titulaire de liste,**

Ou le cas échéant, par

**M** .....

Qualité et employeur (*pour vérification de la qualité d'agent public*) .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Portable : .....

Courriel : .....

**délégué suppléant de liste**, habilité à remplacer le délégué titulaire ci-dessus désigné en cas d'indisponibilité de celui-ci.

La liste est accompagnée de ..... déclarations individuelles de candidature signées par chaque candidat.

Fait en double exemplaire,

à .....

Le

Le délégué de liste,

Le Maire,

(*Le Président*),

\* Ce récépissé ne peut, en aucun cas, être considéré comme valant recevabilité de la liste de candidats déposée.